

# Calcidia 1,54 g, granulé pour suspension buvable en sachet-dose – [calcium (carbonate de)]

Tension d'approvisionnement 05/09/2024

## DCI

calcium (carbonate de)

## Indications

- Ostéodystrophie rénale.
- Hyperphosphorémie et hypocalcémie de l'insuffisance rénale chronique : l'administration orale de sels alcalins de calcium, comme le carbonate de calcium est la règle chez tous les dialysés et les insuffisants rénaux dont la filtration glomérulaire s'abaisse au-dessous de 30 ml/mn, afin de lutter contre l'hyperparathyroïdie secondaire et les lésions ostéodystrophiques qui en résultent.
- Traitement préventif de l'ostéodystrophie rénale avant le stade d'hypocalcémie et d'hyperphosphorémie : compte-tenu du fait que l'élévation du taux de PTH intacte et l'apparition de lésions histologiques d'hyperparathyroïdie surviennent avant que la dégradation de la filtration glomérulaire atteigne le seuil de 30 ml/mn, il paraît logique de donner un supplément calcique dès que la filtration glomérulaire devient inférieure à 60 ml/mn chez l'adulte et inférieure à 80 ml/mn par 1,73 m<sup>2</sup> chez l'enfant

## Laboratoire exploitant

Bayer HealthCare SAS

## Observations particulières

- Tension d'approvisionnement en ville avec mise en place d'un contingentement quantitatif
- Ce dispositif n'affecte pas les hôpitaux
- Remise à disposition fin juin 2025

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les pharmaciens de ville est soumise au contingentement à compter du 05/09/2024. Les dispositions des articles L5124-1 et L5124-2 du Code de la Santé Publique, jusqu'à leur mise en application, restent en vigueur. Les dispositions des articles L5124-1 et L5124-2 du Code de la Santé Publique, jusqu'à leur mise en application, restent en vigueur. Les dispositions des articles L5124-1 et L5124-2 du Code de la Santé Publique, jusqu'à leur mise en application, restent en vigueur.*